

Compte rendu SOMMAIRE**SÉANCE du Conseil Municipal****Du 20 septembre 2016****CR-CM N° 09-2016**

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Sixt dûment convoqué le 14 septembre 2016 s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR, Maire**.

Présents : MM. Didier LATHUILLE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Corrine BESCHE, Dominique ANTHOINE, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Dominique MASSON formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Yvette FAVRE-LORRAINE, Jean-Paul BARNIER, Odile LARUAZ, Lorène LARUAZ,

Absents : Flavie PESSEY, Michel CONTAT, Éric TOFFOLI,

Le Conseil Municipal**Demande d'adhésion au SM3A pour l'exercice de la compétence GEMAPI :**

- Sollicite l'adhésion de la commune au SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) pour l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, à compter du 1^{er} janvier 2017 ; cette adhésion entraînerait un retrait de la commune du syndicat du Borne, en vue de sa dissolution au profil du SM3A.

Approbation de la modification des statuts du SM3A :

- En prévision de l'extension du périmètre et la modification des membres du SM3A suite à la demande d'adhésion de la CCVV, des communes du Grand-Bornand, d'Entremont, de Saint Jean de Sixt en lieu et place du syndicat du Borne en cours de dissolution, d'Annemasse Agglo en lieu et place du SIAEAB.
- En prévision de la reformulation des compétences du syndicat au profit de la compétence GEMAPI
- En prévision de la confirmation de la reconnaissance statutaire du SM3A en qualité d'EPTB et d'EPAGE
- En prévision de la modification de la clé de répartition et de la gouvernance du syndicat en fonction de l'objectif de solidarité financière amont-aval à l'échelle du bassin versant
- Le Conseil Municipal approuve les évolutions statutaires du SM3A

Stationnement camions habitables sur le camping du Crêt :

- Décide de ne plus autoriser le stationnement des camions habitables sur le terrain du camping du Crêt pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance

Prochaine séance du Conseil Municipal, le jeudi 13 octobre 2016 à 20h30

Le Maire
Pierre RECOUR